

PARTICIPATIONS À LA VIE DU MOUVEMENT

L'IMPORTANT DE NOTRE PARTICIPATION A LA VIE DE VEA

Chers amis, membres de VEA

Une fois encore, nous venons vous solliciter pour les cotisations annuelles. Elles sont indispensables pour le bon fonctionnement de notre Mouvement.

La question « à quoi servent nos cotisations ? » est régulièrement présente dans nos réunions diocésaines. Ce qui est tout-à-fait normal.

Sachez que vos cotisations permettent déjà en tout premier lieu de signifier votre **appartenance au Mouvement** : ce lieu de partage de vie, d'ouverture à la Parole de Dieu.

Mais aussi :

- de permettre à ceux qui ont la générosité de s'investir, de se rencontrer, d'échanger, de construire au cours des différentes réunions : équipe nationale d'animation, comité national, assemblée générale, toutes les commissions.
- de permettre aussi la coordination des différents projets : diffusion des abonnements, lettre aux équipes diocésaines, etc... grâce à la présence du responsable administratif sans oublier la gestion comptable qui est une obligation légale.
- Le Mouvement a besoin enfin pour accroître sa visibilité de nouveaux moyens pour se développer.

Le Mouvement est totalement conscient des difficultés économiques actuelles et les bénévoles sont invités à être responsables vis-à-vis des coûts qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions.

Les participations donnent une aide supplémentaire, mais ce sont les revenus locatifs de l'immeuble qui nous permettent d'assumer la pérennité de notre fonctionnement.

- Une cotisation de **30 € par personne, 40 €** par couple,
- Eventuellement à compléter par un **don selon vos moyens.**

Le tarif reste inchangé depuis plusieurs années maintenant.

Du point de vue pratique :

- les cotisations doivent être versées à votre **trésorier diocésain ou responsable diocésain.**
- les diocèses font remonter leur participation financière à Paris : 80 % pour les grands diocèses ; pour les plus petits, en fonction de leur moyen mais en étant respectueux de la solidarité nationale.
- cette remontée au National devra être de **50 % pour la fin janvier**, le solde pour **fin mai IMPERATIVEMENT.** Il est important de respecter ces dates en sachant qu'ensuite il y a encore du travail pour être prêt pour l'AG.

Il faut savoir que votre participation diocésaine détermine le quota des voix pour les votes sur les questions soumises à l'approbation lors de l'AG annuelle.

Merci de votre compréhension, de votre générosité et du respect de ces consignes.

LA VIE MATÉRIELLE DE V.E.A...

BULLETIN DE PARTICIPATION

(pour une personne seule ou un couple)

A envoyer à votre **trésorier diocésain**,
accompagné de votre versement établi à l'ordre de VEA.

M.
 Mme Nom : Prénom
 Mlle

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tel / Fax / E-mail :

Je verse / Nous versons la somme de Euros
comme participation globale, couvrant
ma / notre **ADHÉSION ANNUELLE** de Euros
ET
un **DON** de Euros

Je règle / nous réglons par : Numéraire
 Chèque bancaire ou postal

A, le 20

Signature

ÉPARGNE – SOLIDARITÉ – RASSEMBLEMENT

L'ÉPARGNE SOLIDARITÉ est un moyen efficace
pour faire baisser les coûts fixes du rassemblement.

C'est donner à un plus grand nombre la chance de participer.

SOLIDAIRES

MERCI POUR EUX.

TSVP 